

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Jeudi 13 Novembre 2025 à 18 h 30

en Mairie – 122 rue Nationale

Forêt Communale de Hambach

AUX HABITANTS DE HAMBACH ET ROTH

9 LOTS - PARCELLE 1

Fonds de coupe & bois sur pied

4 LOTS - PARCELLE 2

Grumes en bord de route (bois d'industrie de longueur)

Pour tous renseignements, s'adresser

à M. Éric SCHORUNG, Adjoint au 06 76 81 76 55 après 17 h 00

CONSIGNES DE TRAVAIL

FC HAMBACH

13 LOTS

PARCELLE 1

-Vérifier les limites du lot avant de commencer (aucun marquage supplémentaire si banderoles, à récupérer à la fin du chantier)

⇒ les lots sont marqués à la peinture **ROSE**.

Difficultés : GRILLAGE Autoroute A4, REGENERATION de chêne au sol, CHEMIN Rural

Code de marquage :

- arbre debout entier ou cassé, arbre entier au sol, ou couronne

tous les arbres marqués d'un numéro à la peinture et/ou en rouge (1 ou 2 traits obliques de chaque côté du tronc, 1 trait avec la lettre C) sont inclus dans ce lot

exemple : lot 2 tous les arbres du numéro 2, font partie de celui-ci

LES LOTS 10 11 12 13 SONT CONSTITUES DE GRUMES SITUEES AU BORD DU CHEMIN RURAL, MARQUEES DU CHIFFRE A LA PEINTURE ROSE FONT PARTIE DU LOT

- cercle ou triangle brun sur le tronc,

l'arbre ne fait pas partie du lot

- point brun sur le tronc,

l'arbre ne fait pas partie du lot

- marque barrée ou effacée, marque « ONF » sur le tronc l'arbre ne fait pas partie du lot

- Les rémanents (branches...) seront mis en petits tas, non entassés à la base des arbres sur pied et non abandonnés dans les trous ou fossés. **LES BRANCHES DE 7 CM DE DIAMETRE ET MOINS RESTENT EN FORET → pas d'enlèvement de CHARBONNETTE**

- **TOUS LES ARBRES MARQUES EN ROUGE DES 2 COTES, sont à couper** : s'ils ne sont pas assez gros pour être utilisés en bois de chauffage, les découper en morceaux de 2m de long pour qu'ils reposent entièrement au sol (humus).

- **Ne pas tirer les couronnes pour les exploiter plus loin**, cela endommagerait les semis de la parcelle. Façonner les bois directement sur place ou traîner les troncs **ébranchés** comme le ferait un débardeur avec son tracteur.

- Le débardage et la vidange des bois se feront par les **CLOISONNEMENTS EN TRAIT EPAIS BLEUS** existants et les pistes, par temps sec et/ou sur sol gelé : aucune sortie de bois pas de circulation des tracteurs en forêt hormis pour câbler les arbres dangereux ou utiliser la fendeuse sur ces cloisonnements.

-Pas de travail les dimanches et jours fériés.

-L'usage de la tronçonneuse n'est toléré que de 8 heures à 18 heures.

-Ne pas laisser d'arbres encroués (c'est à dire accrochés dans la cime d'autres).

-**En cas de dégradation des chemins (ornières...), la remise en état incombera au responsable des faits. Clause Pénale Civile 90€.**

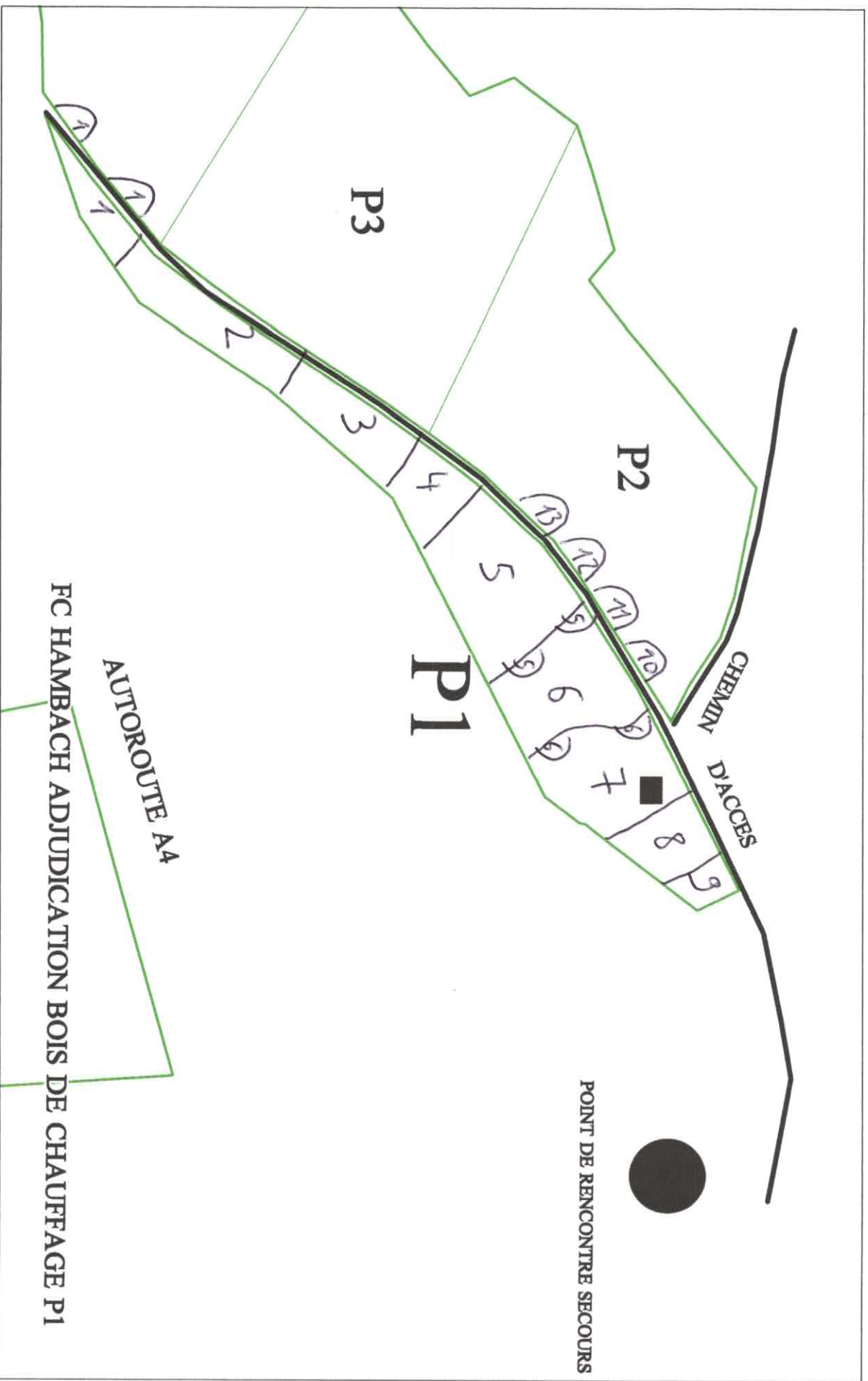
-Délai de vidange et d'exploitation : **15 AVRIL 2026** délai impératif, sauf conditions exceptionnelles (raison de santé, météo exécrable), prévenir le cas échéant la Mairie ou l'ONF.

A l'issue de ce délai, la personne n'ayant pas fini alors que rien ne l'empêchait de terminer à temps, se verra retirer le lot purement et simplement.

Numéros utiles

MAIRIE DE HAMBACH 03 87 98 13 63
ONF MR GEISKOPF NICOLAS 06 16 30 70 37

Consignes de sécurité au verso de la feuille



Commentaires

© IGN / ONF Toute reproduction interdite



Echelle : 1 : 3200



PROFESSIONNEL OU NON PROFESSIONNEL VOUS TRAVAILLEZ EN FORÊT...

PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLE DES AUTRES

Les accidents en exploitation forestière, une réalité :

Quelques statistiques (salariés déclarés à la MSA) :

- | | | | |
|---------------------|------|----------------------|------|
| • Chocs | =30% | • Membres inférieurs | =28% |
| • Chutes | =20% | • Membres supérieurs | =29% |
| • Effort musculaire | =18% | • Tête | =10% |
| • Coupures | =10% | • Yeux | =8% |

- ◆ La réglementation impose le port des équipements de protection individuelle tel que :
 - Le casque forestier
 - Les gants adaptés
 - Le pantalon anti-coupure
 - Les chaussures ou bottes de sécurité
- ◆ Le matériel utilisé doit répondre à la conformité européenne (CE)
- ◆ Munissez-vous d'une trousse de première urgence.

EN CAS D'ACCIDENT

Téléphone des pompiers	18
Téléphone du SAMU	15
Depuis les téléphones mobiles	112

Le message d'appel devra préciser :

- Le lieu exact de l'accident
- Le point de rencontre fixé avec les secours
- La nature de l'accident
- La nature des lésions constatées
- Toute situation particulière qu'il paraîtra utile de signaler

Ne jamais raccrocher le premier

- ◆ **Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe.**
- ◆ **Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail.**
- ◆ **Laissez la voie d'accès au chantier libre et gardez votre véhicule dans le sens du départ.**
- ◆ **Emportez votre téléphone portable.**